

## Activités et professions réglementées

### OÙ S'ADRESSER ?

#### AGREMENT GARDIENS DE SECURITE

-Compétence du Conseil National des Activités Privées de Sécurité à Bordeaux – Tél. : 01.48.22.20.40

#### ASSOCIATIONS LOI 1901

-Compétence de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale – (pôle Vie Associative) - Centre administratif Chasseloup Laubat, avenue Porte Dauphine 17026 La Rochelle cedex 1– Tél. 05.46.35.25.53  
-Pour les autres arrondissements de la Charente-Maritime : Sous-préfectures (Rochefort, Saintes, Jonzac, St-Jeand'Angély)

#### CARTES DE V.R.P

-Compétence de la Caisse de retraite OMNIREP (protection sociale du VRP) – Tél : 01.56.03.39.44

#### LIQUIDATIONS DE STOCK

-Compétence du maire du lieu d'implantation du commerce depuis le 01/07/2014

#### LOTERIES – TOMBOLAS

-Compétence du maire du lieu de tirage depuis le 17/04/2015

#### OBTENTION D'UN NUMERO D'AGREMENT EN TANT QUE FORMATEUR

-Compétence de la DIRECCTE à POITIERS – Tél. 05.49.50.34.94

#### OUVERTURE DES MAGASINS LE DIMANCHE JOUR DE FERMETURE AU PUBLIC DES BOULANGERIES

-Compétence de la DIRECCTE - Unité Territoriale – Centre administratif Chasseloup-Laubat, avenue Porte Dauphine – 17021 La Rochelle cedex 1– Tél. 05.46.50.86.86

#### RECHERCHES DANS L'INTERET DES FAMILLES

- Compétence /. -Réseaux sociaux sur Internet -Procédure abrogée par circulaire du Ministère de l'Intérieur en date du 26/04/2013

#### UTILISATION DES DETECTEURS DE METAUX

-Compétence de la DRAC de Poitou-Charentes, Service régional de l'Archéologie – Hôtel de Rochefort – 102, Grand'rue – B.P 553 – 86020 Poitiers Cedex – Tél. 05.49.36.30.30

#### VIDE-GRENIERS, BROCANTES, BOURSES AUX JOUETS, BOURSES AUX VETEMENTS, VENTES AU DEBALLAGE

-Compétence du maire du lieu de la manifestation depuis le 19/01/2009

NB. le registre (ou liste des participants) doit être transmis à la préfecture ou sous-préfecture du lieu de la manifestation dans un délai de huit jours après celle-ci (article R321-10 du code pénal).

#### CARTE PROFESSIONNELLE D'AGENT IMMOBILIER

-Compétence des CCI à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015

CCI LA ROCHELLE (arrondissements La Rochelle, Ile d'Oléron)

CCI ROCHEFORT ET DE LA SAINTONGE (arrondissements de Rochefort, de Saintes, de Saint Jean d'Angely, Jonzac)

#### SYNDICAT PROFESSIONNEL

-Compétence Mairie. Statut et changement de statut à déposer en mairie à compter du 12 octobre 2012

Anciens dossiers archivés aux archives départementales

#### LACHER DE BALLON LACHER DE LANterne

-Compétence Mairie -

#### DELIVRANCE PERMIS DE CHASSER

-Compétence de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage BP 20 78612 Le Perray en Yvelines au 1<sup>er</sup> septembre 2009 .  
Permis de chasser délivré en Préfecture du 1<sup>er</sup> juillet 1975 au 31 août 2009

Au 1<sup>er</sup> septembre 2009 la Préfecture ou la Sous Préfecture ne délivre qu'une ATTESTATION PREFECTORALE de délivrance initiale d'un permis de chasser original ou duplicata pour les permis délivrés entre le 22 juillet 1975 et le 31 août 2009

#### LIVRET SPECIAL DE CIRCULATION - LIVRET DE CIRCULATION

-Compétence du Centre Communal d'Action Social (CCAS) de la commune souhaitée par l'intéressé et du Centre Intercommunale d'Action Sociale (CIAS) dont dépend la commune souhaitée par l'intéressé, au 29 janvier 2017.

Le CCAS et le CIAS délivreront une attestation de domiciliation

-A compter du 29 janvier 2017, il n'est plus délivré de livret spécial de circulation, livret de circulation ou de prorogation en Préfecture ou Sous-Préfecture. Les livrets en cours sont toujours valides.